



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CTA du 5 janvier 2012

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Etaient présents :

- Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur de l'Académie de Versailles.
- Monsieur Stéphane AYMARD, Secrétaire Général Adjoint, Directeur des ressources humaines de l'Académie de Versailles.

REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Etaient présents :

Titulaires:

- Madame Marie-Damienne ODENT, SNES-FSU.
- Madame Céline POTVIN, SNUipp-FSU.
- Monsieur Rémy CAVALLUCCI, SNASUB-FSU.
- Monsieur Bruno MARECHAL, SNEP-FSU.
- Madame Valérie BOUVERI, SNUEP-FSU.
- Monsieur Michel VIALLE, SNES-FSU.
- Madame Martine PROU, FNEC-FP FO.
- Monsieur Frédéric LEDRU, UNSA-Education.
- Madame Sandrine GRIE HOSTATER, SGEN-CFDT.
- Madame Marie BUISSON-GOEME, CGT.

Suppléants :

- Monsieur Bertrand MESURE, SNUipp-FSU.
- Madame Patricia BRAIVE, SNICS-FSU.
- Madame Nathalie HENNEQUIN, SNUAS-FP-FSU.
- Madame Marie-Pierre CARLOTTI, SNES-FSU.
- Monsieur Nicolas MORVAN, SNES-FSU.
- Madame Hélène JACQUEMIN, FNEC-FP FO.
- Monsieur Philippe ANTOINE, SGEN-CFDT.
- Monsieur Jean-Pierre DEVAUX, CGT.

Monsieur le Recteur ouvre la séance à 14 heures 40.

Madame ODENT, SNES-FSU, accepte d'être secrétaire adjointe de séance.

Monsieur le Recteur, précise en préambule, que deux conseillers de la Cour des comptes ont été invités à assister à cette réunion.

Il indique, que concernant la préparation de la rentrée 2012, inscrite à l'ordre du jour, le document de répartition des moyens n'a pas été envoyé avant la réunion puisque le Comité technique ministériel (CTM) n'avait pas encore été réuni.

Ce dernier s'est tenu hier mercredi 4 janvier. Le budget du Ministère ayant été voté au cours de la séance, les chiffres sont confirmés et il est maintenant possible de distribuer le document précité. Autre précision de méthode : le règlement intérieur du CTA ne pourra être examiné que quand la question aura été débattue en Comité de la fonction publique. Si l'on dispose d'un élément nouveau, il sera examiné lors de la séance du CTA fixée au 17 janvier et consacrée au budget.

Madame PROU, FNEC-FP FO, rappelle que la date du 17 correspond à la réunion de la CAPA des PLP.

Monsieur le Recteur précise que l'on ne peut reporter cette réunion à la semaine suivante en raison du décalage qui s'en suivrait pour les réunions des CT départementaux.

Madame GRIE HOSTATER, SGEN-CFDT, estime que le calendrier du CTA doit primer.

Madame ODENT, SNES-FSU, est surprise de certaines réactions relatives aux suppléants. Les suppléants siègent aux CAPA. Le travail préparatoire de celles-ci, très lourd, est assuré tant par les titulaires que par les suppléants. Concernant le CTA, elle estime que faire un bilan de rentrée au mois de janvier est assez inédit. Elle souligne que le ministère a décidé de communiquer les documents juste avant le 15 décembre à 20h30. Le ministère fait donc peser certains choix sur les Académies.

Monsieur le Recteur rappelle les deux contraintes pesant sur l'adoption d'une date : le fait que notre choix est en dépendance du calendrier du CTM et la nécessaire prise en compte des décalages que cela entraîne sur le calendrier académique.

Il propose d'arrêter la date du vendredi 13 janvier si les représentants du personnel acceptent des délais raccourcis en matière de transmission des documents.

Madame GRIE HOSTATER, SGEN-CFDT, propose les 23 ou 24 janvier.

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, estime que le 17 janvier au matin, jour de l'ouverture des GT barèmes, la tenue d'un CTA n'est pas appropriée.

Monsieur le Recteur arrête la date du vendredi 13 janvier au matin pour un prochain CTA. Les documents seront envoyés le 9 janvier.

Il demande s'il y a d'autres interventions préalables avant d'engager l'ordre du jour.

Madame ODENT, SNES-FSU, souligne que Monsieur le Recteur a évoqué le problème du règlement intérieur mais la question porte surtout sur le renouvellement des instances des CDAS et des CDEN. Ils ont été mis en place il y a deux ans pour un mandat de trois ans. Les textes réglementaires n'ont traité que des comités techniques ministériel et académique. Les CDAS et CDEN ne seront donc renouvelés que l'an prochain au vu des résultats des élections d'octobre 2010.

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, indique aussi que la question des CDES n'a pas été évoquée. Il souhaite savoir comment l'administration va procéder. Il a été fait la demande des effectifs par corps pour chaque département. Monsieur VIALLE souhaite que cette question soit traitée car jusqu'ici il estime qu'elle a été esquivée.

Madame BUISSON-GOEME, CGT, demande quand sera mis en place le CHSCT départemental.

Monsieur le Recteur invite **Monsieur AYMARD, DRH**, à répondre : Celui-ci précise que la composition des CHSCT et CHSCT départementaux est fixée à sept représentants des personnels titulaires et sept représentants des personnels suppléants. Il indique que des propositions vont être bientôt faites aux organisations du personnel pour qu'elles désignent des représentants et que le prochain CHSCTA est prévu aux alentours du 15 février 2012.

Monsieur le Recteur demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas.
Il invite les représentants des personnels à lire leurs déclarations préalables.

Monsieur LEDRU donne lecture de celle de l'**UNSA-Education**, qui sera annexée au compte-rendu de cette réunion. Il évoque notamment la suppression de 765 postes (premier et second degrés et personnel administratif) pour la rentrée 2012, ce qui inquiète le syndicat pour la future rentrée. Il évoque pour le premier degré le recrutement d'EVS qui ne s'est pas concrétisé. Il note aussi la disparition des AED et des CUI, qui entraîne une dégradation du climat scolaire. Il souhaiterait que des mesures soient prises. Il aimerait connaître le nombre de fermetures de classes et combien de TZR vont en subir les conséquences. Il souligne enfin les conditions dans lesquelles ces derniers ont effectué la rentrée avec des affectations tardives et un retard dans le remboursement de leurs frais de déplacement.

Monsieur le Recteur remercie **Monsieur LEDRU**. Il précise que concernant les contrats aidés, la situation a évolué depuis la fin décembre et qu'il n'y a pas eu de problèmes pour tenir les engagements pris notamment concernant le nouveau dispositif d'aides.

Sur la politique des moyens du premier degré, il faudra faire le point. Cependant, par rapport aux effectifs en hausse, l'académie s'organise pour assurer les ouvertures de classe nécessaires.

Monsieur AYMARD, DRH précise que concernant les infirmières, il ne reste que douze postes vacants, tous les autres postes ayant été pourvus par voie de détachement malgré les difficultés de ce corps professionnel dont le statut fait l'objet de négociations au niveau du ministère.
Pour les opérations de mouvement, les cas particuliers seront examinés.

Madame ODENT, SNES-FSU, intervient sur la configuration du CTA. Elle demande que les titulaires et les suppléants puissent se concerter de manière à réfléchir à un aménagement permettant de travailler de manière plus confortable.

Monsieur le Recteur estime que les conditions ne sont pas si défavorables. Il précise qu'après la publication du texte attendu du ministère de la fonction publique, on pourra envisager des aménagements plus commodes pour tous. Il ne s'agit pas d'imposer un traitement restrictif mais de faire respecter la réglementation. Il souligne que d'autres académies ont eu la même démarche et une même interprétation des textes.

Madame ODENT pour le **SNES-FSU** donne lecture de sa déclaration préalable, qui sera annexée au compte-rendu de cette réunion.

Monsieur le Recteur estime que l'on peut être satisfait des résultats obtenus et mis en ligne sur le site académique. On peut y constater que les actions menées ont abouti à une baisse des redoublements.

Sur la carte des formations, en ce qui concerne les STMG, l'académie a conduit une réduction de l'offre qui était surdimensionnée. La correction apportée correspondait également aux vœux des familles. On a cherché à rééquilibrer l'offre dans l'ensemble du territoire. Ce rééquilibrage des filières a permis d'obtenir de meilleurs résultats au bac et eu pour effet une élévation du niveau scolaire.

Parallèlement, les résultats du bac général se sont améliorés.

Concernant les STI-2D, la démarche volontariste de l'académie pour essayer de développer les orientations vers cette série s'est révélée efficace.

Concernant la formation en alternance : il ne s'agit pas de sous-traiter au privé, mais de voir comment les poursuites d'études se réalisent mieux sous statut d'alternance plutôt que sous statut scolaire.

Madame PROU pour la FP-FNEC-FO, donne à son tour lecture de la déclaration préalable de son organisation syndicale, qui sera annexée au compte-rendu.

Monsieur le Recteur l'en remercie.

Il invite ensuite **Madame BUISSON-GOEME (CGT)** puis **Madame GRIE-HOSTATER (SGEN-CFDT)** à lire leurs déclarations respectives (copies jointes).

Monsieur le Recteur aborde le problème des emplois précaires. Il souligne que leur traitement fait partie du projet académique. Concernant les débutants, il rappelle que le sujet a déjà été abordé l'an passé : une procédure avait été engagée pour les néo-titulaires. Il souligne que le bilan concernant les recrutements est correct. Un travail est mené en partenariat avec les cinq universités. En matière d'éducation prioritaire, le diagnostic est partagé. Le programme ECLAIR a été réactivé de manière à aider tous ceux qui en ont besoin.

Madame ODENT, SNES-FSU, revient sur les emplois précaires. Elle souhaite que les élus des commissions consultatives paritaires soient pleinement associés à tous les GT. Elle estime que le pôle formation est une coquille vide et que les organisations syndicales auraient dû avoir une réunion sur le bilan des inscriptions notamment. Elle réclame donc un examen du PAF au CTA et pas seulement quelques jours avant la rentrée. La FSU renouvelle son opposition au blocage des postes de stagiaires qui sont soustraits au mouvement.

Monsieur le Recteur répond en indiquant que les organisations syndicales doivent être consultées aux différentes étapes du plan de formation. Il rappelle que **Madame Véronique BOULHOL** a repris les fonctions de Monsieur BELEY. Sur l'affectation des enseignants, Monsieur le Recteur estime que le fil conducteur de la réflexion est de voir quelles mesures il convient de prendre pour que les enseignants puissent effectuer leurs services dans les meilleures conditions à la rentrée suivante. Il est également prêt à discuter des enjeux du programme ECLAIR.

Monsieur le Recteur invite **Monsieur AYMARD, DRH** à intervenir sur la question du PAF. Celui-ci indique qu'un bilan avait été inscrit à l'ordre du jour du précédent CTA. Le plan de formation est actuellement en pleine construction.

Madame ODENT, SNES-FSU, intervient sur la question des frais de déplacement, **Monsieur le Recteur** lui répond qu'un GT sera tenu sur ce point.

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, dit que ce GT arrive tardivement. Il pense que le problème des frais de déplacement est lié à l'enveloppe budgétaire et qu'il aura un impact sur d'autres lignes. L'équilibre sur lequel l'académie a fonctionné est contestable et a généré des frais de déplacements explosifs.

S'agissant des non titulaires, **Madame BUISSON-GOEME, CGT,** souhaite que les organisations syndicales ne soient pas exclues des discussions.

Monsieur le Recteur revient sur les modalités de travail au CTA. Il indique qu'il faut suivre les protocoles. Le problème ne porte pas sur la quantité des moyens délégués mais sur la qualité du dialogue de gestion. Il faut respecter la procédure engagée qui est de travailler sur la politique de contractualisation.

Monsieur MARECHAL, SNES-FSU, intervient en disant que ses collègues insistent sur le manque de moyens.

Monsieur le Recteur répond que la question des moyens n'est pas une condition préalable pour réfléchir à la manière de travailler.

Monsieur CAVALLUCCI, SNASUB-FSU, regrette l'absence de bilan RH sur les personnels ATSS. **Monsieur le Recteur** lui répond que comme tous les membres du CTA, il est censé intervenir sur l'ensemble des sujets concernant l'académie.

Monsieur CAVALLUCCI, SNASUB-FSU, en convient mais il estime qu'un bilan de rentrée doit tenir compte des personnels non enseignants.

Avant de passer à l'ordre du jour, **Monsieur le Recteur**, présente **Madame Maryse DARNAUDGUILHEM**, Secrétaire Générale Adjointe, qui a repris les fonctions de **Monsieur Michel GUILLON**, sur le pôle « appui aux établissements » et sur l'enseignement supérieur.

Madame ODENT, SNES-FSU, intervient sur la question des chevalets. Elle demande que tous les suppléants aient un chevalet. **Monsieur le Recteur** répond qu'il y a des chevalets pour les titulaires désignés pour l'instance et que le texte prévoit que le Recteur peut se faire assister, ce qui explique la présence d'autres personnes.

Monsieur le Recteur propose d'aborder l'ordre du jour.

Le document de bilan de rentrée fait le constat tant des effectifs que des moyens engagés par rapport au budget initialement prévu.

Monsieur le Recteur apporte une précision sur les prévisions d'effectifs du premier degré. On les réalise à l'unité près avec certaines hausses relativement modérées dont les conditions reposent sur des bases fermement installées dans la culture académique.

Concernant le second degré, la baisse des effectifs commence à être stoppée. La tendance inverse s'amorce. Ce mouvement de bascule est moins accentué en 2011 et c'est plutôt à la rentrée 2012 que la hausse sera perceptible.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe intervient à propos du document communiqué sur le bilan de gestion des moyens du second degré portant sur les grandes masses. Elle précise que les effectifs sont inférieurs à la prévision. La baisse constatée est plus le fait de la voie professionnelle que des voies générale et technologique. Le budget est globalement cohérent mis à part le rapport entre les heures postes et les heures supplémentaires, en défaveur des heures supplémentaires. Ce déséquilibre est lié à une raison principale : le budget de la formation continue est préparé en heures supplémentaires. Il est à noter aussi qu'en langues rares, la surconsommation est plus faible que l'année dernière. Concernant le remplacement, la consommation est égale au budget prévisionnel.

Monsieur le Recteur demande si les représentants du personnel souhaitent certaines précisions sur d'autres points.

Madame POTVIN, SNUipp-FSU, revient sur le bilan du 1^{er} degré car elle estime qu'il y a peu d'éléments pour un bilan de rentrée. Elle aimerait aussi quelques informations sur les postes d'enseignants référents pour amorcer une véritable discussion.

Monsieur le Recteur propose qu'il soit traité de la répartition des moyens le vendredi 13 janvier, après avoir revu les documents.

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, regrette que l'insuffisance de documents ne permette pas de dresser un véritable bilan. Il estime aussi qu'il y a une volonté de renvoyer les élèves vers la voie professionnelle. Il pense qu'il est extrêmement difficile de construire une analyse et d'échanger de manière contradictoire. Il remarque que le nombre de documents remis aux élus se réduit de plus en plus. La capacité à suivre la réalisation du programme académique s'avère compromise. Il souhaite lier cette question à l'offre de formation. Concernant le bilan de gestion, il souligne qu'il y a un décalage entre prévisions et réalisations. Il se demande aussi quelle est la consommation effective du budget remplacement.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe explique que certains stagiaires ont des services inférieurs à l'ORS de 18h. Pour l'académie, cela a un coût. Ces heures sont consommées en heures postes. Elle précise que la consommation des budgets n'a pas été réactualisée par rapport au document déjà distribué du 28 octobre, date de la remontée dans le module « structures et services ».

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, remarque qu'il y a une sous-consommation de 17 emplois, ce qui n'est jamais arrivé les années précédentes.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe répond que depuis le 28 octobre, les données ont évolué. Ce sont des heures que l'on met à disposition des établissements scolaires pour des projets scolaires comme l'accompagnement personnalisé. La dotation départementale a toujours été utilisée ainsi et il ne faut pas douter de la consommation de ces heures. Madame BE invite Monsieur VIALLE à revoir le document distribué en 2010, qui traduit la même situation.

Monsieur COIGNARD, IA du 78, intervient en disant que ces heures sont toujours effectivement consommées, l'important étant d'utiliser l'enveloppe sur une année complète.

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, demande un état précis de l'utilisation de ces heures.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe indique que le delta concerne uniquement les heures supplémentaires tant dans les collèges que dans les lycées. Il y a presque 800 élèves de moins que ceux attendus notamment dans la voie professionnelle. Ce supplément d'heures peut servir à différents dispositifs comme par exemple, l'aide individualisée aux élèves, les heures de coordination et de synthèse. Elle précise que le travail fait par le Rectorat et les IA permet de mieux ajuster les heures supplémentaires et les heures postes.

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, pense que le réajustement des besoins au moyen d'heures supplémentaires au détriment des heures postes est artificiel. Il estime que celles-ci n'ont pas à être transférées et qu'elles devraient être utilisées pour créer des blocs de moyens provisoires.

Monsieur le Recteur lui répond qu'il est en droit de considérer que le budget voté par le parlement est insuffisant, cependant celui-ci s'impose à l'académie et aux établissements tant en heures postes qu'en heures supplémentaires. Lui-même s'efforce de le faire respecter le mieux possible, il se doit d'appliquer des clés de répartition, en prenant en compte le principe de subsidiarité.

Madame ODENT, SNES-FSU, estime qu'il y a un problème de transparence dans la répartition des heures postes et des heures supplémentaires. Elle demande que la « réserve départementale » soit détaillée, ce d'autant plus qu'elle n'avait jamais été exposée auparavant.

Monsieur le Recteur précise deux points : Tout d'abord, il est nécessaire de pouvoir apprécier au mieux les moyens mis en œuvre. Il peut être donné des éléments d'information supplémentaires. Deuxièmement, la répartition heures postes/heures supplémentaires n'est pas de la compétence du Recteur qui ne peut faire varier les poids respectifs des heures supplémentaires et des heures postes. Elle doit donc s'effectuer en fonction de marges de manœuvre. On peut par contre s'interroger sur la pertinence du service des enseignants par rapport à la manière dont sont attribuées les heures postes et les heures supplémentaires.

Par rapport au bilan de rentrée, **Monsieur le Recteur** souligne que, dans la préparation du budget, un certain nombre d'informations sont croisées à partir des résultats des différentes enquêtes. Concernant les formations des CAP, il a été entrepris d'améliorer les affectations sans porter préjudice à la seconde professionnelle.

Madame GRIE-HOSTATER, SGEN-CFDT, s'interroge sur la distribution des temps partiels.

Monsieur AYMARD, DRH rappelle que le temps partiel de droit s'impose. Dans les autres cas les avis des chefs d'établissement sont nécessaires. Il n'y a pas eu de refus de temps partiel soumis à autorisation.

Monsieur VIALLE, SNES-FSU, indique qu'il y a une recrudescence d'avis défavorables levés en CAPA. Il ajoute que l'interprétation faite des textes lui paraît préoccupante alors que s'opère la campagne de remontée des temps partiels.

Monsieur MARECHAL, SNEP-FSU, estime que l'académie ne peut pas refuser d'accorder des temps partiels sous prétexte qu'elle n'aurait pas la possibilité de les compenser.

Monsieur le Recteur souligne que la question du ratio montre les limites des décisions qui peuvent être prises. Certains enseignants demandent de faire davantage d'heures supplémentaires, d'autres souhaitent se limiter à leurs obligations statutaires. Il n'y a pas de modèle unique. Concernant l'offre de formation : les rompus de temps partiel dans les CIO sont récupérés au niveau académique à raison de 5 ETP.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe rappelle qu'il y a eu un GT sur l'offre de formation qui s'est tenu le mardi 13 décembre 2011. Elle précise que quelques mesures d'ajustement ont été mises en œuvre concernant les STI 2 D. S'agissant de la filière technologique tertiaire, la réforme de la filière STG a été mise en place et les demandes en filière STL ont été traitées. Concernant les classes post-baccalauréat, il n'y a pas d'évolution. Dans la voie professionnelle, quelques aménagements ont été effectués dans les filières hôtelière et sociale mais de manière assez faible. Les différents participants au GT ont largement échangé en particulier sur la filière technologique tertiaire.

Madame ODENT, SNES-FSU, indique que les établissements sont mobilisés contre la suppression des STG et que les représentants du personnel veulent revenir sur un pilotage général de l'adaptation des formations. Elle demande un calendrier bien défini. Elle estime que dans les GT, les représentants du personnel n'arrivent pas à faire reprendre certaines situations et que les orientations sont déjà bouclées. Elle souhaiterait que les propositions d'établissements soient bien celles des conseils d'administration des établissements où est présente toute la communauté éducative. Elle estime que la logique de pôle donne des effets ravageurs. Elle n'est pas d'accord avec le fait de considérer qu'il y a trop d'élèves en STG et que de ce fait il faudrait réalimenter la voie générale. Il faut que les trois voies de formation aient leur existence. Elle est opposée aux mesures d'ajustement qui ont été prises. Elle estime que si les besoins sont constatés, il faut fonctionner à sections équivalentes et non fermer une STL pour créer une STI.

Monsieur le Recteur répond à Madame ODENT que cette contestation qu'elle a qualifiée de radicale et de systématique rend l'échange difficile. Celui-ci serait plus efficace si les représentants du personnel partaient de positions moins radicales. Concernant la méthode de travail, beaucoup d'efforts sont nécessaires pour faire évoluer l'offre de formation et parvenir peu à peu à une vision pluri-annuelle. Certaines problématiques ont fait l'objet de nombreux débats, mais il faut que des discussions aient lieu aussi dans les établissements, en fonction de leur situation et de leur environnement. A cet effet, des réunions de bassins ont été organisées pour préparer l'évolution de l'offre de formation. **Monsieur le Recteur** estime que l'académie a progressé sur la poursuite d'études, notamment pour la voie professionnelle. Il connaît l'attachement des syndicats à la série STG, mais l'important est que les orientations prises soient conformes aux vœux des élèves. Il souligne d'ailleurs que les STG ont vu leurs résultats au bac s'améliorer. S'agissant des STI2D, l'offre est préservée, malgré la contrainte des moyens, pour laisser à la réforme le temps de se mettre en place. De façon consensuelle, les équipes et les inspecteurs peuvent gérer le choix des élèves en évitant la crispation.

Madame Marie-Pierre CARLOTTI, SNES-FSU, liste l'ensemble des établissements où restent en suspens des problèmes de formation : suppression de STI2D pour ouverture STL au lycée Léonard de Vinci à Saint-Michel sur Orge, fermeture de STG au lycée Monod à Clamart, à Epinay, Orsay et Marly le Roi.

Monsieur le Recteur précise qu'il y avait une saturation du lycée de Monod à Clamart, l'ouverture d'une seconde y était difficilement envisageable, ce d'autant plus que les STG et les STI sont suffisantes sur le bassin.

Madame Brigitte COLIN-THOMAS, DAET explique que sur le bassin d'Epinay Sous Sénart au lycée Maurice Eliot, il y a eu une réflexion globale, l'objectif étant d'élargir l'offre de formation qui est peu diversifiée et en particulier de développer les formations de services à la personne. Une section STL a été ouverte (une demi-division en biotechnologie et une demi-division en physique-chimie).

Monsieur le Recteur indique que la conception de la voie technologique appelle cette logique de pôle.

Madame BOUVERI, SNUEP-FSU, pense que l'offre est déjà réduite de fait.

Madame ODENT, SNES-FSU, revient sur l'organisation des débats. Elle estime que les suppléants ont droit à la parole.

Monsieur le Recteur lui répond que si on applique littéralement les textes, seuls les titulaires peuvent être convoqués et prendre la parole. Les titulaires peuvent se faire remplacer par leurs suppléants. Ainsi seuls les représentants du personnel situés au premier rang prennent la parole.

Pour répondre aux interrogations des représentants du personnel, concernant les suppressions dans le tertiaire, **Madame Brigitte COLIN-THOMAS, DAET** précise que la réforme a été anticipée puisqu'un travail d'adaptation de la carte a été conduit ces trois dernières années. Pour la rentrée prochaine, toutes les divisions ont été transformées, avec la volonté d'une diversité de choix dans les bassins.

Monsieur AYMARD, DRH confirme qu'il y a eu une volonté d'anticipation et que le principe est d'accompagner au plus près chaque situation, ce qui peut se traduire par des changements de discipline.

Madame PROU, FNEC-FP FO, trouve que les éléments de réponse sont insuffisants. Elle voudrait un état plus précis. Il a été question pour certains personnels, de demandes de reconversions diverses, comme, pour un professeur de mathématiques d'enseigner la comptabilité ou de devenir chef d'établissement. Paradoxalement un professeur désireux de changer de discipline s'est vu refusé cette possibilité par l'inspection. Les personnels n'ont plus de statut réel.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe dit que l'académie a commencé à travailler sur ces changements de discipline.

Monsieur le Recteur estime qu'il faut être attentif à cette question et être davantage réceptif aux souhaits des personnels désireux de se reconvertir.

Sur l'évolution de l'offre de formations dans les EPLE, les représentants du personnel souhaitent que les enseignants soient bien formés à la rentrée et que cette formation se fasse progressivement.

Madame COLIN-THOMAS, DAET explique qu'une politique régionale a été mise en place pour l'équipement et que les besoins des établissements seront définis. Le plan de formation devrait démarrer dans le 3^{ème} trimestre de l'année.

Monsieur AYMARD, DRH précise que la question de l'organisation de la formation sera abordée dans un prochain GT.

Madame ODENT, SNES-FSU, intervient en indiquant que c'est l'institution qui place les collègues dans l'obligation de se former et qu'il est nécessaire d'établir un calendrier des formations de manière suffisamment anticipée.

Madame COLIN-THOMAS, DAET explique que pour le lycée Simone Weil de Conflans, trois sections de BAC PRO Comptabilité et Secrétariat sont transformées en BAC PRO Gestion Administration pour deux d'entre elles et en BAC PRO Accueil Réception Clients Usagers pour la troisième.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe indique que le document réalisé par **Madame Hélène PERROUD, DAREIC**, est un état des lieux des langues dans l'académie.

Madame BOUVERI, SNUEP-FSU, déplore un retard dans l'Essonne sur l'allemand.

Madame BE, Secrétaire Générale Adjointe précise qu'il y a eu moins de demandes mais que l'Essonne pourra bientôt rattraper les autres départements.

Le comité aborde maintenant l'organisation des services académiques : **Madame LUIGI, Secrétaire Générale** indique que le sujet du transfert en 2012 des concours des Yvelines et des Hauts de Seine au SIEC (Service inter-académique des examens et concours) sera abordé lors du prochain CTSA. La faisabilité de ce projet a été travaillée. Tous les personnels ont eu un entretien : ils peuvent soit partir au SIEC, soit bénéficier de points de mesure de carte scolaire pour un poste au plus près de leur ancienne affectation.

Madame ROCHER, FNEC-FP-FO, intervient comme expert sur l'organisation des services académiques. Elle indique tout d'abord qu'elle a attendu 5 heures pour intervenir et que cela lui paraît un peu long. Elle aborde plusieurs points. Elle considère notamment que la réorganisation des services académiques conduit à un « dépeçage » de ces services. L'enjeu est suffisamment important pour qu'il en soit débattu notamment au prochain CTSA qui devrait disparaître puisqu'il avait été institué pour trois ans à compter de 2010. Elle indique qu'il y a dix postes administratifs qui ont été supprimés dans l'académie, à la demande du Ministère et réclame leur rétablissement. Elle estime qu'en considérant le SIEC comme un service autonome, on a anticipé sur le décret de janvier 2012 sur la réorganisation des services académiques, applicable au 1^{er} février. Dans le cadre du transfert à Arcueil, si des personnels des services des concours et examens des départements des 78 et 92, veulent changer de poste par le biais du mouvement intra, elle rejette le fait que les points de mesure de carte ne soient attribués que pour une affectation dans un établissement proche de l'ancienne affectation. Elle demande le bénéfice de ces points pour n'importe quel poste.

Monsieur le Recteur revient sur les différentes questions abordées par Madame ROCHER. Sur le transfert vers le SIEC, il estime qu'il y a un problème d'interprétation par rapport à ce qu'a dit Madame ROCHER ; les services des concours ne font pas l'objet d'une mise à l'écart, le SIEC est un service inter-académique qui a développé des outils et un savoir-faire, il s'agit donc d'une réorganisation interne des services de l'académie. Quant à l'évocation du décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 rentré en application en février, il dispose que les DSDEN constituent des services de l'académie et non des entités propres.

Madame LUIGI, Secrétaire Générale indique que la dernière suppression d'emplois remonte à l'année 2009. Il n'y en a pas eu en 2010 et 2011. S'agissant du transfert vers le SIEC, elle rappelle que les agents ont vocation à évoluer dans leur poste, comme le démontre le turn-over dans les services académiques. Les mouvements inter et intra doivent permettre de répondre à leurs souhaits. Les agents candidats au mouvement intra bénéficieront de 1000 points de mesures de carte mais uniquement pour les postes à proximité de leur ancienne affectation, comme cela a toujours été le cas. Pour les personnels intéressés par le SIEC, les services académiques travailleront en relation avec l'académie de Paris où les postes sont implantés. Le transfert sera longuement évoqué au cours du CTSA du 9 février.

Madame ROCHER, FNEC-FP-FO, revient sur les suppressions de poste. Elle affirme qu'il y en a bien eu en 2010. Monsieur le Recteur lui répond qu'il confirme qu'il n'y a eu aucune suppression d'emplois administratifs en 2010/2011.

Madame ODENT, SNES-FSU, demande combien de postes sont prévus au SIEC pour accueillir les collègues. Elle estime que ce transfert nécessite une formation et qu'il faudrait déjà tirer un bilan du transfert au SIEC des personnels de l'académie de Créteil en 2009. Elle se demande si le SIEC est réellement capable d'absorber les nouveaux personnels qui viendront de l'académie de Versailles.

Madame LUIGI, Secrétaire Générale précise que ne seront transférés au SIEC que les agents qui le souhaiteront. La répartition des postes demandés en catégories A, B et C n'a pas encore été précisée. Tout le détail concernant le nombre et la nature des postes, ainsi que le nombre d'entretiens réalisés avec les personnels concernés par le transfert sera porté à la connaissance des représentants du personnel au CTSA du mois de février.

Madame BRAIVE, SNICS-FSU, se demande comment les entretiens ont pu se tenir alors qu'il n'y avait pas connaissance des postes proposés.

Monsieur le Recteur indique que Madame LUIGI a déjà répondu sur ce point.

Les fédérations demandent à **Monsieur le Recteur** de pouvoir formuler un vœu sur la fermeture des services académiques et leur transfert au SIEC (ci-joint en copie). Monsieur le Recteur l'accepte. Le vœu est adopté.

Madame LUIGI, Secrétaire Générale confirme que tous les personnels qui le souhaitent, s'ils en formulent le vœu, seront accueillis au SIEC si leurs compétences sont en adéquation avec les postes proposés. Concernant la réorganisation des services informatiques, Madame LUIGI indique que les postes du Rectorat ne sont pas touchés. La Direction des systèmes d'informations (DSI) permettra de regrouper les domaines essentiels à la mise en œuvre des outils informatiques et bureautiques. On a procédé à la reconcentration des services informatiques qui avaient tendance à être dispersés. Le Ministère souhaite aussi, pour des raisons de sécurité informatique que soient rapprochées les expertises des services informatiques au niveau du SIGE. Cette réorganisation sera traitée au CTSA du mois de février.

Monsieur CAVALLUCCI, SNASUB-FSU, demande si le CTA pourra avoir un retour de ce qui sera donné au CTSA.

Madame LUIGI, Secrétaire Générale indique que les documents sur cette réorganisation seront donnés également au CTA.

Monsieur le Recteur propose de passer au dernier point inscrit à l'ordre du jour : le point d'étape concernant l'orientation et les CIO.

Il propose à **Monsieur Henri CASTELLET, CSAIO** de prendre la parole sur la mise en place du service public de l'orientation. Il explique qu'il s'agit d'un service dématérialisé : toute personne ayant besoin d'une information la plus complète possible et d'un premier conseil personnalisé en matière d'orientation et de formation professionnelle pourra bénéficier de ce service qui comprend un service téléphonique et un portail web. Le mode de labellisation retenu par l'académie de Versailles est celui d'un regroupement d'organismes liés par convention dans plusieurs sites géographiques partageant les mêmes critères et formulant des objectifs communs.

Plusieurs réunions se sont tenues dès septembre 2011 entre les partenaires concernés : directeurs de CIO, IEN-IO...). Dans l'académie de Versailles, le projet de labellisation s'organise autour du réseau information jeunesse, en lien avec les CIO, pôle emploi...Trois CIO sont concernés par le projet : Nanterre, Cergy et Versailles.

Monsieur le Recteur précise que ce projet est une opportunité pour affiner la compétence des CIO et qu'il a été créé un GT partenarial pour élaborer une convention type.

Madame CARLOTTI, SNES-FSU, demande en quoi ce nouveau service restera un service de l'éducation nationale.

Monsieur Henri CASTELLET, CSAIO répond que les CIO ont deux fonctions : ils sont à la fois à l'intérieur du système éducatif et à l'extérieur. Ils orientent les élèves et, en même temps, ils ont un rôle de partenariat essentiel.

Monsieur le Recteur souligne que c'est l'occasion pour l'éducation nationale de se positionner comme un acteur incontournable du grand réseau de l'orientation et il est heureux de voir que le projet avance.

Madame ODENT, SNES-FSU, ne partage pas cette vision. Elle rappelle que la FSU a demandé un GT sur l'avancement du dossier, suite à l'audience de l'année dernière mais qu'il n'y a eu aucune réunion. La FSU est hostile à ce grand service, même s'il ne s'agit pas de refuser l'accès à l'information, mais elle tient à l'ancrage auprès de l'éducation nationale. Elle récuse l'idéologie académique mécanique emploi/orientation qui fabrique de l'employabilité.

Monsieur le Recteur fait remarquer que le mot « employabilité » n'est pas un « gros mot ».

Madame ODENT, SNES-FSU, réaffirme l'attachement de la FSU à l'ancrage des services d'orientation à l'éducation nationale. Concernant la labellisation, elle souligne qu'il y a eu des réunions houleuses avec des informations au compte-goutte. La FSU souhaiterait connaître le détail des trois projets pour un cahier des charges de la labellisation et aussi quelles sont les incidences en matière de postes, des CIO ayant été fermés. Elle estime qu'un tel projet nécessiterait une inscription à l'ordre du jour du prochain CTA fixé au 13 janvier.

Monsieur le Recteur rappelle qu'il a déjà été échangé sur le sujet à plusieurs reprises.

Madame ODENT, SNES-FSU, répond qu'il n'y a pas eu de comité technique sur cette question et que les représentants du personnel ont seulement été reçus en audience.

Monsieur le Recteur reconnaît que le sujet est sensible et que le dossier est compliqué puisqu'il nécessite un partenariat. Il faut trouver une approche équilibrée. D'autre part, le travail de l'orientation exige un traitement personnalisé de l'individu. Entre ces deux axes il y a matière à construction, à reconnaissance mais il faut assumer la dimension avec le marché de l'emploi.

Monsieur Henri CASTELLET, CSAIO estime qu'il faut considérer les CIO, comme une partie intégrante de l'éducation nationale et en même temps un lien ouvert sur l'extérieur. L'enjeu du nouveau service est de pouvoir apporter une première information à toute forme de demande même implicite. Il est constitutif d'un véritable accueil. Le nouveau dispositif doit permettre à tout demandeur de s'adresser en premier lieu aux CIO, puis à Pôle Emploi. En réponse à la question de Mme CARLOTTI, SNES-FSU, il confirme qu'il n'y a pas eu suppressions de postes dans les CIO, mais regroupements de ces derniers.

Monsieur le Recteur rappelle que les CIO ne peuvent prétendre traiter tous les élèves et que la question de l'évaluation entre enseignement et vie professionnelle demeure un enjeu. Pour ce qui concerne les moyens il rappelle que ce sont les départements qui financent dans une proportion importante les CIO.

Madame ODENT, SNES-FSU, aimerait avoir des réponses quant au devenir de certains collègues dans les CIO.

Monsieur MARECHAL, SNEP-FSU, souhaite pour les prochains CTA des ordres du jour moins lourds et des documents plus développés.

Madame BRAIVE, SNICS-FSU, et **Monsieur CAVALLUCCI, SNASUB-FSU**, demandent que soit présenté lors du prochain CTA un bilan de rentrée sur les personnels ATSS.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Recteur** clôt la séance à 21 heures 00.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT